

Le 16 janvier 2013

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : 514.871.5476
ltremblay@millerthomsonpouliot.com

PAR SDE ET PAR MESSENGER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

OBJET : Demande amendée de modifier les tarifs d'emmagasinement de gaz naturel d'Intragaz à compter du 1^{er} mai 2013 et demande de prolonger et de déclarer provisoires les tarifs d'emmagasinement E-5 et E-2
Dossier de la Régie : R-3807-2012
Notre dossier : 127824.0002

—

Chère consoeur,

La présente fait suite à la lettre que vous transmettait le procureur de l'ACIG concernant la planification de l'audience dans le dossier mentionné en titre.

Bien qu'aucune demande de reconnaissance de statut de témoin expert n'ait été déposée par notre confrère, nous comprenons que l'ACIG entend faire témoigner le Dr Booth à titre d'expert sur le coût en capital. Nous constatons d'ailleurs que le mandat confié au Dr Booth consistait précisément à recommander un taux de rendement sur l'avoir propre pour Intragaz ainsi qu'une structure de capital, le tout conditionnellement à ce que la Régie établisse les tarifs sur la base du coût de service et d'un contrat de 10 ans entre Gaz Métro et Intragaz.

Dans ce contexte, nous tenons à aviser la Régie que nous entendons nous opposer à l'introduction en preuve du rapport du Dr Booth et de toutes réponses à des demandes de renseignements ainsi qu'à son témoignage sur toute question qui déborde du cadre de la détermination du coût en capital telles que, notamment, la méthode des coûts évités, la réduction de la base de tarification, le fait qu'Intragaz ne soit pas un monopole, etc.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON POULIOT SENCRL

Louise Tremblay

LT/lid

c.c. Procureurs des intervenants (par courriel)

9037263_1.DOC